



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs



● **FNAB** ●

Fédération Nationale
d'Agriculture **BIOLOGIQUE**

Paris, le 26 octobre 2021

Communiqué de presse

Le Parlement européen s'empare de la question du refus du gouvernement français d'appliquer la réglementation OGM

À la demande de la Confédération paysanne et de la FNAB, la Commission des pétitions du Parlement européen s'est saisie lundi 25 octobre du dossier des cultures illégales de colza OGM rendu tolérant aux herbicides, illégalité couverte par le gouvernement français qui refuse obstinément d'appliquer l'arrêt du Conseil d'État qui l'a enjoint de les interdire avant le 7 novembre 2020 ⁽¹⁾.

Les parlementaires européens ont rejeté l'avis de la Commission européenne leur demandant de fermer ce dossier et ont, au contraire, décidé de poursuivre son évaluation, d'adresser aux autorités françaises un courrier de demande d'explications et de demander à la Commission européenne de leur communiquer l'avis que le gouvernement français aurait dû produire en réponse à ses objections il y a un an, avant le 7 novembre 2020 ⁽²⁾, mais qu'il n'a toujours pas produit.

La Confédération paysanne et la FNAB remercient les parlementaires qui se sont mobilisés pour défendre le principe de précaution et le droit de cultiver et de consommer sans OGM. Ce droit est primordial dans le contexte du Green Deal européen que les lobbies agroalimentaires veulent instrumentaliser pour imposer la suppression de la réglementation européenne sur les OGM. Ces industriels programment également la disparition des paysans et paysannes, qui produisent une nourriture issue des plantes et des animaux que nous offre la nature, au profit d'une alimentation biotechnologique issue de cultures cellulaires en laboratoire et cultivée à grands renforts d'engrais et de pesticides de synthèse.

(1) Vidéo consultable sur la chaîne youtube de la Confédération paysanne : <https://youtu.be/T5GFIgxeJIs> et disponible sur le site du PE : https://multimedia.europarl.europa.eu/en/committee-on-petitions_20211025-1645-COMMITTEE-PETI_vd

(2) Dans le cadre de la procédure européenne TRIS, la Commission européenne a émis un avis négatif sur la proposition de décrets et arrêts du gouvernement français concernant ces cultures illégales d'OGM : <https://ec.europa.eu/growth/tools-databases/tris/fr/index.cfm/search/?trisaction=search.detail&year=2020&num=280&mLang=FR>

La pétition « arrêtons la nouvelle vague des OGM » a déjà été signée par plus de 157.000 personnes : <https://ogm-jenveuxpas.agirpourenvironnement.org/>

Contacts :

- Nicolas Girod, porte-parole de la Confédération paysanne: 06 07 55 29 09
- Guy Kastler, commission OGM de la Confédération paysanne : 06 03 94 57 21
- Daniel Evain, secrétaire de la FNAB : 06 84 06 64 38
- Caroline Nugues, chargée de communication de la Confédération paysanne: 06 95 29 80 78